



BENIN

Divorce au Bénin

Inscription dans le registre suisse de l'état civil

Juin 2022

Informations

Veuillez envoyer tous les documents suivants par **scan PDF (de bonne qualité) par e-mail** à l'Ambassade de Suisse à Accra à l'adresse accra@eda.admin.ch. Après vérification des documents, il vous sera demandé d'envoyer les documents originaux (à l'exception des passeports) à l'Ambassade de Suisse à Accra. Après examen des documents, les originaux seront envoyés aux autorités compétentes en Suisse et ne vous seront pas restitués.

Documents à soumettre

- Jugement de divorce avec mention de l'entrée en force (copie conforme de moins de 6 mois)
- Photocopie du passeport

Domicile

Si la personne est résidente au Bénin :

- Certificat de résidence au Bénin indiquant le lieu de domicile avant le divorce (de mois de 6 mois)

Si la personne est résidente en Suisse :

- Photocopie du permis de résidence pour la Suisse

Conjoint/e divorcé/e

- Photocopie de passeport (si disponible)

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse (allemand, français, italien) ou en anglais doivent être traduits.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération du Bénin

Direction des Affaires Consulaires et des Béninois de l'Extérieur

Route de l'Aéroport

Cotonou, Bénin

Plus d'informations: <https://diplomatie.gouv.bj/>

Vérification approfondie

En règle générale, les actes d'état civil étrangers à soumettre doivent passer par une vérification approfondie de leur authenticité par un avocat-conseil de la représentation. A cette fin, veuillez remettre à la représentation suisse ce qui suit:

- Questionnaire adulte vérification et légalisation de documents de divorce et 1 photos d'identité sur fond blanc

Des documents supplémentaires pourront être requis, selon le résultat de l'expertise ou selon les exigences des autorités compétentes en Suisse.

Cette procédure prend **plusieurs mois** et le résultat de cette vérification ne lie pas l'autorité d'état civil compétente dans sa décision.

Emoluments

L'inscription du divorce dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Le coût de la légalisation des documents vous sera communiqué après la soumission des documents (scannés au format PDF). Les frais sont à régler par une avance. Un décompte final sera établi à la fin de la procédure.